

# Certificat de Spécialisation Aéronautique option Avionique

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

AEROCAMPUS AQUITAINE  
Laétitia BRASSEUR  
06.01.57.77.68  
laetitia.brasseur@aerocampus-aquitaine.com

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

### Sélection :

Dossier  
Entretien  
Inscription directe ou par un conseiller en insertion professionnelle

### Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

### Conditions d'accès :

L'apprentissage concerne majoritairement les personnes de 16 à 29 ans révolus (30 ans moins 1 jour) L'âge maximum peut-être porté à 34 ans révolus dans certains cas exceptionnels Le contrat de professionnalisation peut d'adresser aux personnes de plus de 26 ans si elles sont inscrites à Pôle Emploi ou bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) Dans le secteur aéronautique, la nationalité française et un casier judiciaire vierge peuvent être exigés

### Prérequis pédagogiques :

Etre titulaire d'un bac professionnel aéronautique option Avionique.

### Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

## Objectif de la formation

Le Certificat de Spécialisation Aéronautique option Avionique vise à former les futur(e)s techniciens(nes) en maintenance aéronautique. L'apprenant(e) est en contact direct avec l'avion en ligne de vol - sur piste ou en hangar - et intervient sur l'entretien programmé (petite ou grande visite) et/ou le dépannage. A l'issue de la formation, il(elle) est capable de : - évoluer en pleine connaissance de son environnement de travail - effectuer des actes techniques sur aéronefs dans son domaine de spécialité - réaliser des dépannages simples et complexes en engageant sa responsabilité - travailler en autonomie partielle ou complète dans le champ de ses attributions - connaître la législation aéronautique et les règles de sécurité

## Contenu et modalités d'organisation

La formation comporte des périodes en centre de formation (cours théoriques et travaux pratiques sur aéronefs) et en entreprise. Elle couvre les objectifs du référentiel du Certificat de Spécialisation / Mention Complémentaire établi par le Ministère de l'Education Nationale avec passage d'épreuves spécifiques (ponctuelles et CCF) et de différents modules (QCM, questions ouvertes). Pour l'option Avions à moteurs à turbines, les modules sont les suivants : M03 Principes essentiels d'électricité M04 Principes essentiels d'électronique M05 Techniques numériques / systèmes d'instrumentation électronique M07 Procédures d'entretien M08 Aérodynamique de base M10 Législation aéronautique M13 Aérodynamique des aéronefs, structures et systèmes M14 Propulsion

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**

## Validation(s) Visée(s)

**Certificat de spécialisation aéronautique option avionique - Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)**

## Et après ?

Suite de parcours

Pas de poursuite d'étude logique : vie professionnelle

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00520989	du 30/09/2025 au 28/08/2026	Latresne (33)	AEROCAMPUS AQUITAINE		Non éligible	
00520971	du 30/09/2025 au 28/08/2026	Latresne (33)	AEROCAMPUS AQUITAINE		Non éligible	